

**COMPTE RENDU**  
**du Conseil municipal de Virazeil**  
**Séance du 11 septembre 2024 – 20 h 30**

-----

PRESENTS : BONNET Christophe - COURREGELONGUE Christophe - LATASTE Jean-Claude - LEBEDINSKY Alexandre - MARTINETTI-BRICE Renée - PAULAY Vincent - PIRA Pascal - REVERTE Antoine - SCAFFINI Sylvie - THEVEUX Marcel - TONINI-HELBERT Gaëlle - VALENTI Monique - ZOÏA Annie

POUVOIRS : MARREL Loriane pouvoir à PAULAY Vincent - RIGO Olivia pouvoir à LEBEDINSKY Alexandre - TONINI-HELBERT Gaëlle pouvoir à COURREGELONGUE Christophe -

ABSENTS : BRIEDA Éric - CELLOT Jennifer - GLANES Patrick - PARAGE Marie-Line -

LEBEDINSKY Alexandre a été désigné comme secrétaire de séance

**Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2024**

\*\*\*\*\*

**1) Transformation d'un contrat CDD en un CDI 31H**

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue de la période maximale de six ans, les collectivités ne peuvent reconduire le contrat de leur agent recruté sur la base de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En raison d'un arrêt de travail à la maternelle, une réorganisation des plannings a été faite.

Un CDI de 31H a donc été proposé à l'agent (qui avait auparavant 26h), qui exerce sur les 2 écoles, maternelle et élémentaire, pour le périscolaire et le ménage.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**2) Modification de la durée du travail de 2 emplois à TNC inférieur ou égal à 10%, et à un remplacement d'agent en arrêt de travail à la maternelle et au ménage**

Toujours dans l'optique de réorganiser les plannings, Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la nouvelle charge de travail de 2 agents à temps non complet (périscolaire et ménage), il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier la durée hebdomadaire des 2 emplois en question à compter du 01/09/2024 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 31h
- nouvelle durée hebdomadaire : 28h

De plus, modification de la durée de travail d'un agent d'élémentaire (périscolaire et ménage) qui remplace un agent en arrêt de travail à l'école maternelle (ATSEM ménage) à compter du 01/09/2024 :

- ancienne durée hebdomadaire : 31h
- nouvelle durée hebdomadaire : 35h

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**3) Transfert de la mission InfoGéo du CDG47 à Territoire d'Energie 47**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que depuis 2012, le CDG 47 proposait aux collectivités et établissements publics lot-et-garonnais une mission d'information géographique permettant de leur apporter une solution cartographique centrée sur les données et ainsi les aider dans leur gestion des données cadastrales, d'urbanisme, des différents réseaux, de la voirie communale, du funéraire, etc. Après la décision du CDG 47 d'arrêter l'activité de Système d'Information Géographique, le CDG 47 a proposé à TE 47 de lui transférer cette mission InfoGéo 47 au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour couvrir les besoins de notre commune, il convient de souscrire l'application cimetière.

Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou à défaut à la date de signature des parties si celle-ci est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur PAULAY s'interroge sur les conditions. Monsieur le Maire répond qu'effectivement ce sera dans les mêmes conditions.

Madame VALENTI et Monsieur BONNET remarquent que le CDG arrête encore une mission. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas la mission du CDG de gérer l'information géographique, il gère la carrière des agents. Le CDG a pris beaucoup de choses en options et qu'elle transfère à TE47 maintenant.

La durée de l'adhésion à la convention est de trois années civiles puis sera reconduite de manière tacite par périodes identiques, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions et délais prévus par la convention.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **4) VGA : renouvellement de la convention Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) 2025**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur le territoire de Val de Garonne Agglomération, le choix a été fait de déléguer la compétence GEPU aux communes membres.

A ce titre, une convention de délégation de la compétence GEPU a été signée entre Val de Garonne Agglomération et la commune. Cette convention, a effet sur l'année 2024, prévoit une possibilité de reconduction, pour une année supplémentaire, sur délibérations concordantes des organes délibérants de la commune et de l'Agglomération.

La commune indique le montant alloué pour l'exercice de la compétence pour l'année 2025, soit 8 000€ en fonctionnement, en prévision de travaux éventuels de réparations ou nettoiyements du réseau.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **5) VGA : déploiement de capteurs de qualité de l'air**

La commune de Virazeil souhaite participer au projet Garonn'air initié par Val de Garonne Agglomération. Ce projet consiste à sensibiliser sur l'enjeu de la qualité de l'air extérieur à travers la fabrication de micro-capteurs de particules fines ayant vocation à être déployés au sein des communes de l'Agglomération. Cette démarche s'inscrit notamment au sein des actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) validé en Conseil Communautaire le 19 mai 2022.

Le prestataire « SAS HYZONE » sera chargé d'en effectuer la maintenance et de recueillir les données des capteurs afin de les transmettre sur une plateforme qui sera accessible à tous. L'objectif envisagé sera ensuite de sensibiliser les citoyens sur les solutions permettant d'améliorer la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie de transition écologique de l'Agglomération : qu'il s'agisse de réponses collectives (mobilité et agriculture) ou individuelles (modes de chauffage).

**Le Conseil Municipal a voté 14 POUR et 1 ABSTENTION**

\*\*\*\*\*

## **6) Finances : pertes sur créances éteintes**

Monsieur le Maire explique que c'est un nouveau dossier qui est passé par une procédure de surendettement. La décision de justice fait qu'il y a un apurement des dettes. Le redevable est d'ores et déjà libéré de toute dette. Le recouvrement ne pourra pas être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.

Il convient de se prononcer sur la prise en compte de créances éteintes qui s'élèvent à un montant total de 983€ pour de la cantine et de la garderie depuis 2022.

### **Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe qu'il y a encore au moins un dossier à venir, avec une dette bien plus conséquente qui date de 2019.

Monsieur BONNET demande si le CCAS, ne pourrait pas intervenir. Monsieur le Maire précise que le budget communal ne serait plus impacté, mais celui du CCAS. Il faut travailler sur l'alerte et avoir un suivi. Le trésor public n'appelle pas, c'est à la commune de faire un suivi.

Madame VALENTI demande comment on gère la situation. Monsieur le Maire, doit rencontrer la famille.

\*\*\*\*\*

## **7) Achat de 7 cartes cadeaux pour le chantier jeunes**

Au début des vacances scolaires du mois de juillet 2024, la commune a organisé un chantier jeunes, qui s'adressait aux enfants entre 11 et 14 ans.

Sept jeunes sont venus y participer.

Afin de les récompenser pour le travail accompli, Monsieur le Maire a proposé l'achat de 7 cartes cadeaux de 50€.

Cette dépense pour un montant de 350€ sera prélevée sur les crédits disponibles, à l'article 65888.

### **Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **8) Redevance d'Occupation du Domaine Public GRDF 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des Redevances dues au titre de l'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le calcul de cette redevance est effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2024.

Au titre de l'année 2024, le montant de la RODP Gaz s'élève à 423€

### **Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **9) Délégation consentie au maire pour la location des barnums de VGA**

Afin de pouvoir louer les barnums de VGA, il y a lieu de modifier la délibération n°01F2020 du 24/06/2020 afin de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT (5°), la charge de décider de la location des barnums auprès de VGA.

### **Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **10) AXA : proposition assurance santé mutuelle communale**

Monsieur le Maire vous informe de son entrevue avec un assureur AXA, qui propose aux habitants de la commune, une mutuelle santé communale.


## Le Conseil Municipal a pris acte

\*\*\*\*\*

### 11) Travaux en cours

- 2 classes de l'école élémentaire ont été refaites durant l'été (réparation fissures et peinture). Aux vacances de la Toussaint, le couloir et le préau seront faits.
- Chemin de randonnée à Sainte Abondance : réparation de la buse sur 6m de long et enrochement à compter du 12/09/2024.
- Mise en place d'une borne monétique sur le parking du stade de foot, afin de contrôler la consommation des bornes incendie. Le trottoir n'a pas été fait correctement. Les personnes en situation de handicap ne pouvaient plus accéder au parking. EAU47 doit venir réparer.
- Le lampadaire devant la boucherie Rastier, sera réparé. ENEDIS lance les travaux prochainement.
- Eglise de Sainte Abondance (salle de la Sacristie) des travaux sont à prévoir pour le plafond.

### 12) Questions diverses

- Madame VALENTI demande si l'on peut remettre les panneaux de ville à l'endroit. Monsieur le Maire dit que l'on attend la réception des bagues de fixation.
- Monsieur le Maire a eu une sollicitation d'une habitante de Sainte Abondance pour la mise en place d'un composteur partagé. Une réunion avec les habitants est envisagée pour savoir si d'autres habitants seraient intéressés et sur leurs obligations.
- Cimetière sainte Abondance : 4 à 5 souches d'arbre à arracher.
- Le panneau  rue de l'Europea été couché par une voiture et sera remis rapidement.
- Assemblées générales des associations :
  - o Scrabble Virazeillais le jeudi 26/09 à 10h30
  - o APE, le vendredi 27/09 à 19h30
  - o Créa déco passion le 16/10 à 14h15
- Monsieur le Maire félicite la belle action du club de foot car les joueurs ont nettoyé eux-mêmes, les herbes sous la main courante cet été à la reprise des entraînements.
- THEVEUX rappelle la chaussée du chemin rural de la Pipe devant son ancienne maison, qui est en mauvais état.

Prochain conseil municipal le 16/10/2024  
Séance levée à 22h

Le Maire,  
Christophe COURREGELONGUE

Le secrétaire,  
Alexandre LEBEDINSKI